## MAIRIE DE VILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2014

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon – Jocelyne Hallu – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Christian Loir – Rémi Lejop – Guy Illoul – Nadège Denizart.

<u>Absents</u>: M. David Cresson, procuration à Mme Jocelyne Hallu – M. Vincent Bonenfant, procuration à M. Rémi Lejop – M. Denis Valck, procuration à M. Philippe Barbillon.

Secrétaire de séance : M. Christophe Carton

## OBJET : <u>Travaux de sécurisation et mises aux normes cheminements piétons rue du</u> <u>Moulin Du Chapitre – 2<sup>ème</sup> phase : Attribution du marché</u>

L'an deux mil quatorze, le 5 septembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Ville sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, maire.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 14heures, a attribué les travaux de sécurisation et de mise aux normes cheminements piétons rue du Moulin Du Chapitre − 2<sup>ème</sup> phase, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 196 983.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les travaux, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 196 983.50€ HT.
- Décide de lancer l'opération.
- Autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes.

Fait à Ville, le 8 septembre 2014 Le Maire, Philippe BARBILLON